



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

**PROCESSUS D'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES
AFFAIRES, FOCUS DOING BUSINESS**

**LISTE DES REFORMES
REALISEES DE 2013 A 2024**

Pour une Règlementation SMART de l'Environnement des Affaires en Côte d'Ivoire

Version 1.5

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

INDICATEUR	REFORMES
Insolvabilité des entreprises	89. Restructurer la Commission Nationale des Mandataires Judiciaires (CNCMJ) en vue de la rendre plus opérationnelle
	88. Elaboration du barème de rémunération des Mandataires Judiciaires

AU TITRE DE L'ANNEE 2023

INDICATEUR	REFORMES
Insolvabilité des entreprises	87. Elaboration du Tableau National des Mandataires Judiciaires
Création d'entreprises	86. Mise en ligne de la plateforme informationnelle des licences et permis d'affaires

AU TITRE DE L'ANNEE 2020

INDICATEUR DOING BUSINESS	REFORMES	Rang : 110 ^{ème} RDB* 2020
Création d'entreprises	85. Réalisation des formalités d'entreprises en ligne avec génération d'un identifiant unique (IDU)	
Octroi du Permis de Construire	84. Renforcement du cadre réglementaire de la construction et de l'urbanisme par l'élaboration et l'adoption de la loi portant Code de la Construction et de l'Habitat	
Raccordement à l'électricité	83. Réalisation du raccordement à l'électricité en ligne et la mise en ligne du Bordereaux de Prix Unitaire de branchement et d'accès des usagers aux services du Secteur de l'Electricité (BPU) ainsi qu'un calculateur de devis	
Paiement des Impôts Taxes et Cotisations Sociales	82. Mise en place de la déclaration et le paiement des cotisations sociales en ligne	

Transfert de Propriété	81. Mise en ligne des informations sur la propriété foncière 80. Renforcement du cadre juridique de l'égal accès (homme-femme) et de l'administration de la propriété foncière
Exécution des contrats	79. Institution des conférences préparatoires en vue de réduire les délais entre la saisine des tribunaux et le prononcé des décisions

*Aucune publication du rapport DB 2021 au titre de l'année 2020. Reconduction du Rapport DB2020 publié en 2019

AU TITRE DE L'ANNEE 2019

INDICATEUR DOING BUSINESS	REFORMES	Rang : 110 ^{ème} RDB 2020
Octroi du Permis de Construire	78. Réduction des délais de délivrance du Certificat de conformité de 73 jours à 10 jours ; 77. Réduction des délais de réalisation de l'étude géotechnique de 25 à 10 jours et les délais de délivrance de la notice de sécurité incendie de 10 à 2 jours.	
Transfert de Propriété	76. Déploiement sur internet l'applicatif Easy-Cadastre	
Raccordement à l'électricité	75. Communication des informations sur les changements de tarif d'électricité avant leur mise en vigueur.	
Paiement des Impôts, Taxes et Cotisations Sociales	74. Mise en place un mécanisme de remboursement des crédits de TVA.	
Exécution des contrats	73. Réduction des délais entre la saisine des tribunaux et le prononcé des décisions ; 72. Renforcement du cadre règlementaire des procédures spéciales pour le règlement des petits litiges ; 71. Mise en ligne des statistiques de l'activité judiciaire du Tribunal de Commerce d'Abidjan.	

AU TITRE DE L'ANNEE 2018

INDICATEUR DOING BUSINESS	REFORMES	Rang : 122 ^{ème} RDB 2019
Création d'entreprises	70. Renforcement de l'acte sous seing privé en tant qu'instrument à part entière de constitution des sociétés de type SARL, SNC, SCS.	
Octroi du Permis de Construire	69. Nomination au Guichet unique du permis de construire d'un architecte permanent impliqué dans l'examen des demandes de permis de construire.	
Transfert de Propriété	68. Mise en ligne de diverses informations sur la propriété foncière ; 67. Réduction des coûts de mutation immobilière de 100 000 FCFA à travers la réduction de 2% à 1.5% du taux de calcul de l'émolument proportionnel du notaire sur la valeur des biens compris entre 10 millions et 30 millions.	
Obtention de Prêts	66. Renforcement significatif du nombre de personnes répertoriées dans la base de données du BIC par la collecte d'informations sur le crédit et l'intégration des données des grands facturiers.	
Paiement des Impôts, Taxes et Cotisations Sociales	65. Opérationnalisation du portail e-impôts de déclaration et de paiement des impôts et taxes en ligne.	
Exécution des contrats	64. Mise en ligne des statistiques relatives à l'activité judiciaire du Tribunal de Commerce d'Abidjan pour les années civiles 2016 et 2017 permettant de monitorer les performances du tribunal dans le traitement des affaires commerciales ; 63. Création et mise service au Tribunal de Commerce d'Abidjan de la 6 ^{ème} chambre de jugement pour le règlement des petits litiges.	

AU TITRE DE L'ANNEE 2017

INDICATEUR DOING BUSINESS	REFORMES	Rang : 139 ^{ème} RDB 2018
Octroi du Permis de Construire	62. Renforcement du cadre réglementaire de délivrance du permis de construire.	
Paiement des Impôts, Taxes et Cotisations Sociales	61. Facilitation du remboursement des crédits de TVA.	

AU TITRE DE L'ANNEE 2016

INDICATEUR DOING BUSINESS	REFORMES	Rang : 142 ^{ème} RDB 2017
Création d'entreprises	60. Suppression de l'obligation de passage chez le Notaire dans le processus de création des Entreprises de type SARL, SNC, SCS.	
Octroi du Permis de Construire	59. Mise en place du Guichet Unique du Permis de Construire ; 58. L'intégration de l'approche de délivrance du permis de construire fondée sur la gestion des risques.	
Obtention de prêts	57. Opérationnalisation du Bureau d'Information sur le Crédit ; 56. Mise en place du Registre électronique des Sûretés Mobilières.	
Protection des investisseurs	55. Institution de voies de recours en annulation pour les actionnaires minoritaires contre les conventions présentant un conflit d'intérêt.	
Paiement des Impôts, Taxes et Cotisations Sociales	54. Institution d'un formulaire unique de déclaration et de paiement des impôts et taxes ; 53. Réduction de la charge fiscale liée au contrôle fiscal ; 52. Facilitation du remboursement des crédits de TVA ; 51. Renforcement des garanties accordées aux contribuables en matière de recours contentieux.	
Commerce transfrontalier	50. Réduction des coûts des certificats et autorisations dans le cadre du commerce extérieur.	
Exécution des contrats	49. Mise en place de procédures spéciales pour le règlement des petits litiges ; 48. Institution d'un recours obligatoire au règlement amiable avant toute saisine des juridictions commerciales ; 47. Renforcement du processus d'automatisation des activités judiciaires dans le fonctionnement du Tribunal de Commerce d'Abidjan (Etribcom).	
Règlement de l'insolvabilité	46. Institution dans les procédures de redressement judiciaire, de l'apport en financement et son privilège en cas de liquidation (OHADA) ; 45. Institution au profit des créanciers, d'une voie de recours contre la décision rendue par la juridiction compétente, dans les cas de contestations de leurs créances (OHADA) ; 44. Renforcement du cadre juridique du déroulement des procédures d'insolvabilité.	

AU TITRE DE L'ANNEE 2015

INDICATEUR DOING BUSINESS	REFORMES	Rang : 142 ^{ème} RDB 2016
Création d'entreprises	<p>43. Mise en place d'un Identifiant Unique permettant l'immatriculation juridique, fiscale et sociale d'une entreprise ;</p> <p>42. Effectivité de la mesure de levée de passage obligatoire chez le Notaire pour la constitution des sociétés de type SARL ;</p> <p>41. Réduction des délais de création d'entreprise au Guichet Unique du CEPICI de 48h à 24h ;</p> <p>40. Mise en place du cadre juridique de l'introduction de procédure électronique dans la création d'entreprise.</p>	
Transfert de propriété	<p>39. Réduction du taux des droits d'enregistrement en matière immobilière de 6% à 4% ;</p> <p>38. Prise du cadre juridique portant renforcement du transfert de propriété à travers l'intégration de la signature électronique et de l'horodatage au Livre Foncier Electronique (LIFE).</p>	
Obtention de prêts	<p>37. Publication des données de la Centrale des Risques de la BCEAO avec un historique de trois (03) ans ;</p> <p>36. Mise en place d'une base de données centralisée sur les suretés mobilières ;</p> <p>35. Renforcement des droits légaux des créanciers privilégiés.</p>	
Paiement des Impôts, Taxes et Cotisations Sociales	<p>34. Mise en ligne des formulaires de déclaration des Impôts et taxes ;</p> <p>33. Allègement de la charge administrative relative au contrôle fiscal à travers une réduction des délais et périodes du contrôle fiscal.</p>	
Exécution des contrats	<p>32. Rationalisation des procédures de résolution des litiges commerciaux ;</p> <p>31. Publication des décisions du Tribunal de Commerce ;</p> <p>30. Introduction de procédures électronique dans le fonctionnement du Tribunal de Commerce d'Abidjan ;</p> <p>29. Formalisation de la médiation conventionnelle et judiciaire comme mode alternatif de résolution des litiges commerciaux.</p>	
Commerce transfrontalier	<p>28. Opérationnalisation du Guichet Unique du Commerce Extérieur & formalisation du site internet du GUCE comme portail unique d'information sur les procédures afférentes au commerce extérieur.</p>	
Règlement de l'insolvabilité	<p>27. Renforcement du cadre juridique par la prise de mesures fiscales incitatives à la reprise d'entreprises en difficultés (exonération de l'impôt BIC pour 3 ans) ;</p> <p>26. Prise du cadre juridique portant introduction de l'usage de procédés électroniques dans le déroulement des ventes aux enchères pour l'amélioration du taux de recouvrement des créanciers.</p>	

AU TITRE DE L'ANNEE 2014

INDICATEUR DOING BUSINESS	REFORMES	Rang : 147 ^{ème} RDB 2015
Création d'entreprises	<p>25. Publication de l'avis de constitution d'entreprise en ligne sur le site Internet du CEPICI ;</p> <p>24. Réduction des coûts administratifs de création d'entreprise pour les sociétés commerciales au capital de 10 millions de FCFA maximum ;</p> <p>23. Réduction des délais de création d'entreprise au Guichet Unique du CEPICI de 48h à 24h ;</p> <p>22. Levée de l'obligation de passage chez le notaire pour l'établissement des actes de constitution pour les sociétés de type SARL ;</p> <p>21. Levée de l'exigence du capital minimum pour les sociétés de type SARL.</p>	
Octroi du permis de construire	20. Réduction du nombre de procédures d'octroi du permis de construire de 16 à 11 du délai de 364 à 87 jours.	
Raccordement à l'électricité	19. Réduction du nombre de procédures de 8 à 4 et les délais de 55 à 28 jours pour le raccordement à l'électricité d'un entrepôt au réseau électrique pour une puissance souscrite de 160 KVA.	
Transfert de propriété	<p>18. Institution de la procédure fusionnée d'enregistrement et de publication de l'acte de vente par la conservation foncière réduisant les délais de 25 à 15 jours ;</p> <p>17. Mise en ligne du Livre Foncier (LIFE) ;</p> <p>16. Réduction du taux des droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles de 7% à 6%.</p>	
Protection des investisseurs	<p>15. Permettre aux actionnaires ou associés détenant une part inférieure ou égale à 10% du capital social, de demander l'expertise d'une transaction effectuée par les dirigeants de l'entreprise ;</p> <p>14. Permettre aux actionnaires de demander réparation aux dirigeants pour une transaction conclue et approuvée par les organes dirigeants de l'entreprise en cas d'abus, de déséquilibre, de conflit d'intérêt ou de préjudices subis.</p>	
Obtention des prêts	13. Institution des bureaux de crédit privés chargés de recueillir les données sur le crédit & le suivi des emprunteurs.	
Commerce transfrontalier	12. Opérationnalisation du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE).	

AU TITRE DE L'ANNEE 2013

INDICATEUR DOING BUSINESS	REFORME	Rang : 167 ^{ème} RDB* 2014
Création d'entreprises	<p>11. Création du Guichet Unique de création d'entreprises en vue de la réduction des délais de création à 48 heures maximum et 24 heures minimum et la simplification des procédures ;</p> <p>10. Réduction du Coût de publication de l'avis de création des entreprises à 15 000 F.CFA ;</p> <p>9. Réduction des coûts de création des entreprises permettant de passer de 661.613 F.CFA à 182.400 F.CFA, ce sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Baisse du coût des actes des notaires à 120.000 b. Baisse du coût de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Immobilier à 15 000 F.CFA ; c. Suppression de l'obligation de légalisation du journal portant publication de l'annonce légale de création, préalable à l'ouverture du compte bancaire de l'entreprise ; d. Suppression de l'exigence de l'extrait du casier judiciaire simultanément avec la déclaration sur l'honneur au moment de l'immatriculation au Registre du Commerce conformément aux dispositions de l'OHADA ; e. Suppression de l'exigence et du coût du cachet sur les formulaires de Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) par l'instauration d'un formulaire unique du Guichet Unique du Service des Formalités d'Entreprises du CEPICI. <p>8. Réduction de frais d'imposition des actes de création d'entreprises (droits d'enregistrement de statuts, de la DNSV, et des droits de timbre de 140 174 F.CFA à 30 600 F.CFA.</p>	
Octroi du permis de construire	<p>7. Réduction du nombre de procédures (de 17 à 11), des délais (de 475 à 93 jours) et du coût (de 428 890 à 376 886 F.CFA) de délivrance du permis de construire ;</p> <p>6. Coût du visa du permis de construire par les architectes pour les visas de permis de construire de 300 F.CFA/m²</p>	
Transfert de propriété	<p>5. Réduction des exigences fiscales préalables aux transactions immobilières en vue de la réduction des délais des formalités fiscales liées à toute transaction immobilière ;</p> <p>4. Réduction du coût des procédures de transfert de propriété à 90.000 F.CFA/TTC à hauteur de 70% d'abattement sur le coût initial de 300 F.CFA/m² ;</p> <p>3. Réduction du taux des droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles de 10% à 7%.</p>	
Exécution des contrats	<p>2. Création des tribunaux de commerce et la mise en place du Tribunal de Commerce d'Abidjan en vue de la réduction des délais, procédures et coût ;</p> <p>1. Réduction des coûts d'actes de Justice à travers la règlementation de ceux-ci en vue d'éviter les faux frais de Justice.</p>	